

## SCOOP

N°35  
OCTOBRE-  
NOVEMBRE  
2013

La Lettre d'information des cultures arables

## ÉDITORIAL &gt;P1

PAC : le besoin d'un puissant rebond d'intelligence

## DOSSIERS &gt;P2

PAC : des « détails » qui peuvent encore peser lourd

## INTERVIEW &gt;P3

Biocarburants : le Parlement européen mieux que la Commission

## FOCUS &gt;P3

Se mettre d'abord d'accord sur la méthode

## CLEFS &gt;P4

Un tremplin à emplois pour protéines végétales

ORAMA

nos cultures, notre avenir

## PAC : le besoin d'un puissant rebond d'intelligence

ÉDITORIAL > PAR PHILIPPE PINTA,  
PRÉSIDENT D'ORAMA ET DE L'AGPB

**S**i le pire a été écarté pour l'application en France de la nouvelle PAC, un mécanisme pervers a cependant été enclenché avec le choix de supprimer les premiers hectares.

Verser plus d'aides à des exploitants qui sont pour beaucoup des non professionnels ne peut mener à grand-chose de bon. Et surtout, il est suicidaire de le faire en sabrant en contrepartie les subventions à des entreprises dont les rivales à l'étranger demeureront soutenues au plus haut niveau.

Qu'importe pour lui, notre Gouvernement veut affecter à la surprime 20 % de son enveloppe des paiements directs tandis que Berlin n'y consacra que 5 % de la sienne et que, déjà, les paiements couplés - essentiellement réservés aux élevages de ruminants - captent 15 % de l'enveloppe de ce côté du Rhin contre 0,9 % seulement de l'autre. S'il doit en être ainsi, les céréaliers allemands disposeront de 75 à 100 €/ha de plus que nous, une distorsion de concurrence leur permettant de vendre leur blé 10 à 15 € de moins la tonne (voir carte page 2).

**Dans cette situation, nous agissons dans deux directions.**

**L'une est juridique.** En droit européen, les règles doivent traiter de manière homogène les personnes et entreprises des différents pays, à situations comparables. Dans un premier temps, la Commission européenne aura pour mission de veiller à ce que notre pays ne mette pas en œuvre de manière

Philippe PINTA,  
Président d'ORAMA et de l'AGPB

excessive par rapport aux autres les options que lui laisse la nouvelle PAC. Dans cette perspective, j'ai déjà alerté formellement le Commissaire à l'Agriculture sur la validité des choix français, lesquels, comme ceux des autres pays, doivent être communiqués à Bruxelles pour approbation.

**L'autre direction est politico-économique.**

Il est économiquement inenvisageable de cumuler la PAC qui s'annonce et les barrières, contraintes, menaces et inerties politiques que nous connaissons en matière de progrès génétique, de phytosanitaires, d'irrigation, de fertilisation, de gestion des risques. Au plus vite, il faut libérer la performance des exploitations et, le filet de sécurité des aides devant de toute façon se rétrécir, améliorer les dispositifs d'assurance et de lissage fiscal.

Nous avons besoin d'un puissant rebond d'intelligence. Appliquons-nous tous à le susciter au plus tôt.

# PAC : des « détails » qui peuvent encore peser lourd

> INHABITUELLEMENT PRÉCIS À CE NIVEAU, LE DISCOURS DU CHEF DE L'ÉTAT N'A CEPENDANT PAS TOUT DIT

**La mécanique extrêmement complexe de la nouvelle PAC, à laquelle se sont ajoutés fin octobre quelques engrenages, mérite jusqu'au bout vigilance au-delà de l'attitude politique à tenir sur un plan plus général**

## QUELS PAIEMENTS DÉCOUPLÉS EN FRANCE

**EN 2015 ET 2019 EN GRANDES CULTURES ? (approche au 28/10/2013)**

Hypothèses de surprime : en 2015, 10 % de l'enveloppe ;  
en 2019, 10 % (A) ou 20 % (B)

Exploitation 150 ha COP - DPU 2012 = 350 €/ha			
Paiement moyen /ha	2015	2019 (surprime A)	2019 (surprime B)
		270 € (- 80 €)	236 € (- 114 €)
Exploitation 250 ha COP moindre potentiel - DPU 2012 = 250 €/ha			
Paiement moyen /ha	2015	2019 (surprime A)	2019 (surprime B)
	199 € (- 51 €)	206 € (- 44 €)	190 € (- 60 €)

Le discours du Président de la République au Sommet de l'Élevage le 2 octobre dernier a apporté d'importants éclairages sur l'application de la prochaine PAC en France, mais plusieurs paramètres de l'évolution des paiements/hectare sur les 6 prochaines années restent à préciser.

**En premier lieu**, la question se pose de savoir jusqu'où et quand la France pourrait envisager de ponctionner son enveloppe de paiements directs (1<sup>er</sup> pilier) au profit de son enveloppe développement rural (2<sup>ème</sup> pilier), comme l'autorise la nouvelle PAC. Le 2 octobre, le Chef de l'État n'a fait référence à un tel transfert que pour le financement des assurances climatiques et la gestion des risques sanitaires. Mais le 22 octobre à l'Assemblée Nationale, M. LE FOLL est allé au-delà, évoquant aussi l'utilisation de cette faculté (« C'est en cours de négociation ») à propos du plan d'amélioration des bâtiments d'élevage annoncé au Sommet de l'Élevage. Par ailleurs, c'est dès 2014 que pourront intervenir des transferts entre les deux piliers. Si c'était le cas, les paiements directs/hectare en seraient donc impactés à partir de l'année prochaine.

**En second lieu**, il reste à clarifier sur deux points ce qu'il en sera des paiements couplés.

D'une part, que fera la France de la possibilité de consacrer en 2014 3% de plus des enveloppes nationales des paiements directs aux paiements couplés (option apparue fin octobre dans le cadre des mesures décidées à titre transitoire par l'U.E. pour l'année prochaine) ? La réponse influera sur le montant des paiements découplés 2014.

D'autre part, que décidera notre pays au sujet des 2% de paiements couplés qu'il compte mettre en place à partir de 2015 au

profit des cultures protéiques ? Alors que ces paiements ont été intégrés dans la nouvelle PAC sur demande persistante du secteur des grandes cultures, la tentation des Pouvoirs publics est devenue forte de les détourner sous forme de prime à l'autonomie fourragère des élevages !

**Enfin et surtout**, il continue à régner beaucoup d'incertitudes sur la mise en place de la surprime aux 52 premiers hectares. L'annonce de cette surprime par le Président de la République (« J'ai souhaité une démarche graduelle. L'objectif, c'est 20%<sup>(1)</sup> à l'horizon 2018 avec une évaluation à mi-parcours ») peut être interprétée de différentes façons. Pour certains, les 20% sont assurés. ORAMA comprend au contraire qu'un point sera fait à 10% pour savoir s'il est réaliste d'aller plus avant ou si le balancier n'est pas allé trop loin. A savoir aussi, les décisions prises à l'échelle européenne autorisent à modifier chaque année la

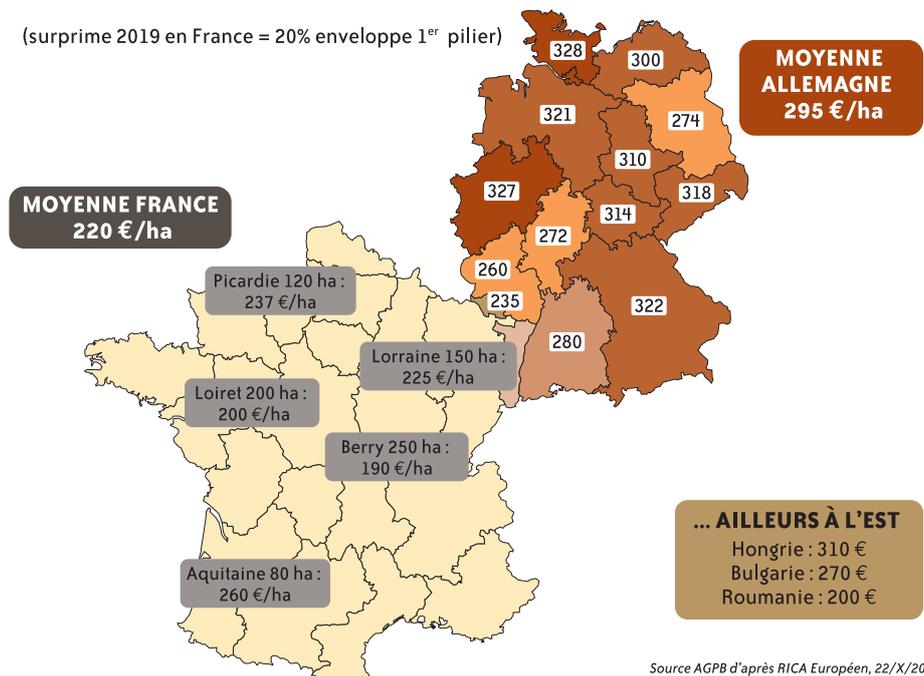
part des paiements directs affectée à la surprime. Autre source d'aléa, les institutions européennes ont décidé fin octobre que la surprime pourrait être déjà être mise en œuvre à la fin de l'année prochaine. C'est un élément d'interrogation supplémentaire pour les paiements découplés de 2014.

Tout ceci rend précaires les tentatives de chiffrage des paiements-hectare des exploitations de grandes cultures les années à venir, notamment des paiements découplés, qui en constituent l'essentiel. Le tableau ci-contre doit donc être apprécié à cette toise. Mais les estimations qu'il fournit et la carte ci-dessous des écarts d'aides avec l'Allemagne font partie du champ des possibles. Elles montrent combien notre syndicalisme doit se maintenir mobilisé. Des estimations actualisées seront mises en ligne dès que possible sur les sites de l'AGPB, de l'AGPM et de la FOP. ■

<sup>(1)</sup> 20% de l'enveloppe des paiements directs nette de transferts au second pilier

## ECARTS DE PAIEMENTS DÉCOUPLÉS ENTRE EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES EN FRANCE ET AILLEURS EN EUROPE EN 2019

(surprime 2019 en France = 20% enveloppe 1<sup>er</sup> pilier)



Source AGPB d'après RICA Européen, 22/X/2013

# Biocarburants : le Parlement européen mieux que la Commission

> LA DÉFENSE DE LA 1<sup>ère</sup> GÉNÉRATION CONTRE UN ÉTRANGLEMENT SE PROLONGERA AU-DELÀ DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le 11 septembre dernier, le Parlement européen a refusé de brider l'utilisation des biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération autant que le souhaitait la Commission européenne, qui arguait des changements indirects d'affectation des sols (voir Focus). Gaston FRANCO, eurodéputé français, nous en dit plus.

**Pourquoi la Commission a-t-elle présenté cette proposition alors que le motif qu'elle invoquait, les changements indirects d'affectation des sols, était scientifiquement flou ?**

La Commission européenne l'a reconnu elle-même, la méthode (voir Focus) à laquelle elle s'est référée est effectivement instable scientifiquement. Tout ceci part d'une bonne intention, protéger l'environnement. Mais les propositions de la Commission ne peuvent absolument pas se baser sur du sentimental et de l'approximatif. Même tenue par le texte en vigueur de proposer une révision, la Commission pouvait dire qu'il était finalement trop tôt et suggérer de repousser cet exercice. Ses services ont probablement souhaité envoyer un message plus politique qu'objectif.

**Quel bilan dressez-vous des débats et du vote de votre Assemblée ?**

D'abord il y a un problème de communication autour des textes en discussion au Parlement européen. Le texte qui nous était soumis était particulièrement technique. Il a été passionnant de discuter avec les scientifiques, les associations et les industriels. Cependant, certaines campagnes ont été orchestrées afin de saboter le travail de fond et le réduire à un débat du type "Pas de nourriture dans ma voiture". Bien entendu, le sujet n'était pas si simple ! Dans ce texte, il y avait un enjeu de sécurité alimentaire, un enjeu de sécurité énergétique et un enjeu industriel et environnemental.

**Quel va être le parcours du texte à présent et dans quelle mesure peut-il être encore amélioré ?**

Après s'être vu refuser le 11 septembre un mandat de négociation avec le Conseil au nom de notre Assemblée, le rapporteur<sup>(1)</sup> sur le texte a échoué à se voir accorder ce



Gaston FRANCO, député européen PPE (UMP, Sud-Est)



Les propositions de la Commission ne peuvent pas se baser sur du sentimental et de l'approximatif

mandat, en substitution, par sa commission parlementaire, celle de l'Environnement. C'est heureux. J'estime qu'une poignée de députés ne peut pas l'emporter sur l'ensemble des parlementaires.

Maintenant, nous allons donc entrer dans une discussion classique avec le Conseil<sup>(2)</sup> et la Commission européenne. La décision finale sera prise par le Conseil et le Parlement européen au terme d'une seconde lecture. Le calendrier parlementaire ne nous permettra pas de conclure les négociations avant les élections de 2014. Ainsi le texte devient-il un enjeu des élections européennes. Les futurs députés pourront revoir la copie, il faudra donc les mobiliser pendant la campagne. ■

<sup>(1)</sup> Corinne LEPAGE

<sup>(2)</sup> Conseil des ministres de l'Énergie et de l'Environnement des États-membres

## Se mettre d'abord d'accord sur la méthode



Selon la théorie des changements indirects d'affectation des sols (CASI ou ILUC), consacrer des récoltes à la production de biocarburants obligerait à mettre en culture des terres nouvelles pour satisfaire les besoins alimentaires, d'où émissions supplémentaires de gaz à effet de serre (GES). C'est sur cette base, après chiffrage du phénomène demandé à l'IFPRI, un institut de recherche international, que la Commission européenne a bâti sa proposition de restreindre les utilisations des biocarburants actuels.

Depuis lors, cependant, un chercheur de l'INRA qui a travaillé spécifiquement sur le biodiesel en s'inspirant de données de la FAO est parvenu à des résultats bien moins défavorables que ceux de l'IFPRI. Pour lui, la demande de ce carburant est satisfaite à 63 % par une augmentation des rendements -au lieu de 20 % pour l'IFPRI-, le besoin induit de nouvelles surfaces cultivées étant donc bien moindre. Les émissions indirectes de GES sont ainsi 5 fois moins élevées que d'après l'IFPRI.

Aujourd'hui, Bruxelles fait étudier une nouvelle approche du phénomène CASI, cette fois avec consultation des filières biocarburants.

FOCUS

# Un tremplin à emplois pour protéines végétales

> IMPROVE, CENTRE DE RECHERCHE INÉDIT DÉDIÉ AUX DÉBOUCHÉS EN INDUSTRIE

**Les protéines végétales de nos cultures sont potentiellement promises à des utilisations multiples. L'un des leviers nécessaires à l'exploitation de ce potentiel est de disposer de moyens de recherche appliquée puissants. De la conscience de cette exigence est né cet été en France IMPROVE**



CLEFS >

Pour que nos récoltes trouvent des débouchés croissants et valorisants dans les industries alimentaires et non alimentaires, mieux vaut se tenir à l'avant-garde dans l'art d'en extraire et combiner des composants intéressants les industriels.

Dans cet esprit, l'AGPB, l'AGPM et la FOP ont appuyé le lancement d'IMPROVE (Institut Mutualisé pour les Protéines Végétales) fin juillet aux portes d'Amiens. Ce centre de recherche appliquée travaille sur l'extraction, la transformation et la valorisation des protéines des productions végétales (dans un premier temps, blé, maïs, pois, féverole, lupin, colza, luzerne et pommes de terre). Son caractère mutualisé est fondamental : en se fédérant en son sein, les grands de la 1<sup>ère</sup> transformation des grains que sont TEREOS, SOFIPROTEOL, SICLAE et IN VIVO se donnent de rares moyens d'accéder à des outils de traitement des protéines végétales qu'ils ne pourraient développer isolément.

## La mutualisation, élément-clé

L'enjeu est de taille alors que le gisement de protéines que représentent les cultures européennes est aujourd'hui faiblement exploité.

**Dans les industries alimentaires**, cet enjeu ne se situe pas seulement sur le plan nutritionnel (nutrition humaine et animale). Par les propriétés texturantes, gélifiantes, émulsifiantes, moussantes qu'elles peuvent présenter, les protéines végétales sont bien placées pour fournir les ingrédients fonctionnels que nécessitent les aliments modernes.

**Dans le non-alimentaire**, c'est l'intérêt pour des ressources renouvelables et pour la biodégradabilité qui conduit à envisager de nouvelles fonctionnalités des protéines végétales. Sont concernés la cosmétique, la pharmacie, les colles, les vernis, les matériaux de manière générale.

## Un enjeu de taille

Quelques exemples peuvent être donnés d'évolutions auxquelles IMPROVE est appelé à contribuer : apparition de produits nutrition-santé à base de colza et de tournesol ; création d'additifs alimentaires à haute valeur ajoutée issus de plantes protéagineuses ; à partir de gluten de céréales, développement de bioplastiques et films pour emballages alimentaires. Symboles de son importance stratégique, IMPROVE est soutenu par le Commissariat Général à l'Investissement et il rassemble, outre les groupes cités plus haut, de nombreux acteurs réputés de la recherche -INRA, Centre de valorisation des glucides de Compiègne, Université Jules Verne d'Amiens-, du financement -Caisse des Dépôts et Consignations, Unigrains, Crédit Agricole, Caisses d'Épargne, Picardie Investissement-, et du monde institutionnel -pôle de compétitivité Industrie et Agroressources, région Picardie. ■

### RECHERCHES IMPROVE : MARCHÉS-CIBLES SELON L'ORIGINE DES PROTÉINES

Origine des protéines	Alimentation humaine (Ingrédients fonctionnels Nutrition Santé)	Nutrition animale	Bio-Matériaux (plastiques, colles, vernis, résines, revêtements, peinture, matériaux)	Cosmétiques
CÉRÉALES	● ●	●	●	● ●
OLÉO-PROTÉAGINEUX		● ●	●	
POMME DE TERRE	●	●	●	●
LUZERNE	●			

● Marchés existants à développer. / ● Nouveaux débouchés.



**> COURRIER**

Un certain nombre de médias et de politiques mettent à nouveau en avant depuis quelques semaines que les céréaliers perçoivent 80 % des aides de la PAC. Qu'en est-il ?

Certains fantasmes ont la vie dure et, malheureusement, marquent facilement les esprits. En réalité, il ressort des documents officiels (Comptes de l'Agriculture de la Nation) qu'en 2011, les exploitants spécialisés en grandes cultures ont reçu 30% du total des aides de la PAC distribuées en France, une proportion moindre que leur part dans la surface agricole de la France, soit 34,5%. Selon nos estimations à la fin octobre des effets de la nouvelle PAC, les 30% pourraient descendre à 25% en 2019. Voici donc les vrais chiffres. A faire savoir.

## > AGENDA

### Colloque « Produire avec le chrysomèle du maïs »

28/11 - Strasbourg (67) - ARVALIS

### Réunions agriculteurs ARVALIS

20/11 - Bellegarde (45), Céréales / Colza  
22/11 - Boigneville (91), Céréales

22/11 - Montbard (21), Céréales à paille / Oléagineux  
26/11 - Varois et Chaignot (21), Céréales à paille / Oléagineux  
27/11 - Prémery (58), Céréales à paille / Oléagineux  
28/11 - Chartres (28), Céréales / Colza  
Yvetot (76), Céréales / Protéagineux  
Saint Clément (89), Céréales à paille / Oléagineux

29/11 - Le Neubourg (27), Maïs / Pomme de terre, matin  
Céréales / Lin / Protéagineux, après-midi  
29/11 - Lessard en Bresse (71), Céréales à paille / Oléagineux  
02/12 - Rethel (08), Céréales / Maïs  
Auxerre (89), Céréales à paille / Oléagineux  
03/12 - Ste Maure (10), Céréales



SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA  
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00  
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction : P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, J. JOSSEAU, A. KETTANEH, C. LECOMTE.  
Photos : Arvalis - Institut du végétal, Orama, Ingram, Shutterstock.  
Conception : BBDA - Béatrice Bleuven - Impression : Groupe CORLET.  
Rédaction achevée le 30 octobre 2013